

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 Septembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 662 374,239 Dinars et un actif net de 647 980,886 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 Septembre 2019, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 22 Août 2019. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 22 octobre 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	456 651,148	614 044,701	531 680,899
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		394 383,273	548 331,445	463 222,051
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31 025,137	30 755,426	31 191,414
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		31 242,738	34 957,830	37 267,434
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	204 359,143	169 807,077	238 055,923
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		197 518,482	53 283,292	234 592,365
AC2-B	DISPONIBILITES		6 840,661	116 523,785	3 463,558
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1 363,948	0,000	15 379,997
TOTAL ACTIF			662 374,239	783 851,778	785 116,819
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 151,115	1 374,225	1 364,562
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 242,238	17 958,160	22 299,858
TOTAL PASSIF		PA	14 393,353	19 332,385	23 664,420
ACTIF NET			647 980,886	764 519,393	761 452,399
CP1	CAPITAL	CP1	648 476,122	767 281,251	771 264,034
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-495,236	-2 761,858	-9 811,635
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 158,452	-3 246,565	-10 135,653
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		663,216	484,707	324,018
ACTIF NET			647 980,886	764 519,393	761 452,399
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			662 374,239	783 851,778	785 116,819

ETATS DE RESULTAT COMPARÉS		Note	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 135,960	16 637,928	6 499,850	19 097,012	19 465,012
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		7 767,960	15 429,940	6 131,850	16 466,485	16 466,485
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		368,000	1 207,988	368,000	2 630,527	2 998,527
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 027,153	8 524,599	1 672,011	4 616,512	6 190,768
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 027,153	8 524,599	1 672,011	4 616,512	6 190,768
REVENUS DES PLACEMENTS			11 163,113	25 162,527	8 171,861	23 713,524	25 655,780
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 582,438	-11 955,142	-4 340,624	-12 851,794	-16 920,020
REVENU NET DES PLACEMENTS			7 580,675	13 207,385	3 831,237	10 861,730	8 735,760
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 841,457	-14 365,837	-4 788,435	-14 108,295	-18 871,413
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 739,218	-1 158,452	-957,198	-3 246,565	-10 135,653
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		25,933	663,216	13,899	484,707	324,018
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			2 765,151	-495,236	-943,299	-2 761,858	-9 811,635
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-25,933	-663,216	-13,899	-484,707	-324,018
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-16 112,349	-27 249,389	-47 686,020	5 750,928	-10 656,006
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-1 105,959	-2 048,559	9 091,219	52 813,216	49 014,281
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-90,921	-684,931	-196,233	-1 931,776	-2 781,733
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-14 570,011	-31 141,331	-39 748,232	53 385,803	25 440,889

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019

DESIGNATION	Période du 01/07/2019	Période du 01/01/2019	Période du 01/07/2018	Période du 01/01/2018	Période du 01/01/2018
	au 30/09/2019	au 30/09/2019	au 30/09/2018	au 30/09/2018	au 31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-14 570,011	-31 141,331	-39 748,232	53 385,803	25 440,889
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 739,218	-1 158,452	-957,198	-3 246,565	-10 135,653
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-16 112,349	-27 249,389	-47 686,020	5 750,928	-10 656,006
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-1 105,959	-2 048,559	9 091,219	52 813,216	49 014,281
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-90,921	-684,931	-196,233	-1 931,776	-2 781,733
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20,629	-82 330,182	299,594	-3 879,281	20 998,639
SOUSCRIPTIONS	349 638,106	940 460,227	201 186,834	835 809,299	1 148 973,699
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	299 800,000	795 900,000	150 900,000	673 300,000	936 000,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	46 363,240	139 574,337	45 919,719	147 920,316	193 821,534
AN2-C CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	3 148,917	8 359,648	3 919,886	17 490,122	24 314,205
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	325,949	-3 373,758	447,229	-2 901,139	-5 162,041
RACHATS	-349 617,477	-1 022 790,409	-200 887,240	-839 688,580	-1 127 975,060
AN2-F CAPITAL (RACHATS)	-299 800,000	-866 500,000	-150 500,000	-673 900,000	-915 400,000
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	-46 368,544	-151 226,195	-46 044,414	-151 668,719	-194 282,035
AN2-H CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-3 148,917	-9 101,188	-3 909,496	-17 505,707	-23 779,084
AN2-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-300,016	4 036,974	-433,330	3 385,846	5 486,059
VARIATION DE L'ACTIF NET	-14 549,382	-113 471,513	-39 448,638	49 506,522	46 439,528
AN3 ACTIF NET					
AN3-A DEBUT DE PERIODE	662 530,268	761 452,399	803 968,031	715 012,871	715 012,871
AN3-B FIN DE PERIODE	647 980,886	647 980,886	764 519,393	764 519,393	761 452,399
AN4 NOMBRE D'ACTIONS					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 635	6 341	6 125	6 135	6 135
AN4-B FIN DE PERIODE	5 635	5 635	6 129	6 129	6 341
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	117,574	120,083	131,260	116,546	116,546
B- FIN DE PERIODE	114,992	114,992	124,738	124,738	120,083
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-8,71%	-5,67%	-19,71%	9,40%	3,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30.09.2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2019	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		392,786.495	394,383.273	60.86
ADWYA	2,500	13,690.813	9,225.000	1.42
ARTES	850	5,540.062	4,769.350	0.74
ATTIJARI BANK	970	36,449.917	33,084.760	5.11
BT	855	6,740.350	6,268.005	0.97
CITY CARS	561	5,022.522	4,151.400	0.64
DELICE HOLDING	1,270	21,424.645	13,931.900	2.15
ENNAKL	411	4,532.221	4,899.942	0.76
EURO-CYCLES	307	6,383.598	4,318.262	0.67
I.C.F	48	7,028.914	9,313.440	1.44
LANDOR	800	7,120.000	6,389.600	0.99
MAGASIN GENERAL	365	12,617.629	11,158.050	1.72
MONOPRIX	665	7,070.619	5,127.815	0.79
ONE TECH HOLDING	2,470	36,658.502	35,264.190	5.44
PGH	2,100	21,596.042	26,250.000	4.05
S.A.H TUNISIE	2,150	25,615.850	25,144.250	3.88
SOCIETE MEUBLE INTERIEUR	792	3,097.815	3,072.960	0.47
SFBT	2,000	29,552.798	37,992.000	5.86
SOMOCER	5,294	5,748.012	5,246.354	0.81
SOTIPAPIER	1,047	6,232.267	7,135.305	1.10
SOTRAPIL	1,110	15,423.546	14,985.000	2.31
SOTUVER	3,230	21,436.571	29,829.050	4.60
TELNET HOLDING	1,750	16,070.109	13,560.750	2.09
TPR	7,300	29,610.288	35,405.000	5.46
UIB	1,200	28,079.030	27,264.000	4.21
UNIMED	2,000	18,370.351	19,200.000	2.96
CITY CARS DA 1/3	561	1,674.024	1,396.890	0.22
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	31,025.137	4.79
BTA 5.50% 02/2020	7	6,754.300	6,949.226	1.07
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	23,625.173	3.65
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			450.738	0.07
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		30,516.420	31,242.738	4.82
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	246	30,516.420	31,242.738	4.82
Total portefeuille titres		453,133.215	456,651.148	70.47

- (1) Ce montant s'élevant au 30.09.2019 à **450.738 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,135.960 dinars** du 01.07.2019 au 30.09.2019, contre **6,499.850 dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus des actions	7,767.960	15,429.940	6,131.850	16,466.485	16,466.485
Revenus des emprunts d'État	368.000	1,207.988	368.000	2,630.527	2,998.527
Total	8,135.960	16,637.928	6,499.850	19,097.012	19,465.012

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019, à **197,518.482 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.66%	136	126,925.661	131,190.888	20.25
BTC 52S-11/02/2020	7.68%	7	6,495.596	6,744.613	1.04
BTC 52S-31/03/2020	8.14%	24	22,151.767	22,871.461	3.53
BTC 52S-02/06/2020	8.40%	39	35,993.355	36,711.520	5.67
Total			191,566.379	197,518.482	30.48

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019, à **6,840.661 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2019 au 30.09.2019, à **3,027.153 dinars**, contre **1,672.011 dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus des bons de Trésor	3,027.153	8,524.599	1,672.011	4,616.512	6,190.768
Total	3,027.153	8,524.599	1,672.011	4,616.512	6,190.768

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2019 au 30.09.2019 s'élèvent, à **3,582.438 dinars**, contre **4,340.624 dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	3,383.413	11,290.961	4,099.471	12,137.786	15,979.996
Rémunération du dépositaire	199.025	664.181	241.153	714.008	940.024
Total	3,582.438	11,955.142	4,340.624	12,851.794	16,920.020

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2019 au 30.09.2019 à **4,841.457 dinars**, contre **4,788.435 dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Redevance CMF	167.228	558.071	202.628	599.941	789.847
Impôts et Taxes	20.185	55.277	17.363	51.049	55.817
Rémunération CAC	566.392	2,420.952	1,270.336	3,769.584	5,039.920
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,512.296	4,487.574	5,999.870
Publicité et Publications	2,323.276	6,009.453	1,448.172*	4,297.293*	5,745.465*
Charges Diverses	252.080	834.510	337.640*	902.854*	1,240.494*
Total	4,841.457	14,365.837	4,788.435	14,108.295	18,871.413

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2019 à **1,363.948 dinars** contre un solde nul au 30.09.2018 et représentent les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente des titres. Le détail se présente comme suit :

Créances d'exploitation	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Sommes à l'encaissement / vente de titres	1,363.948	0.000	15,379.996
R/S sur achat de bons de trésors assimilables BTA	0.000	0.000	0.001
Total	1,363.948	0.000	15,379.997

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019 à **14,393.353 dinars** contre **19,332.385 dinars** au 30.09.2018 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
PA1	Opérateurs créditeurs	1,151.115	1,374.225	1,364.562
PA2	Autres crébiteurs divers	13,242.238	17,958.160	22,299.858
Total		14,393.353	19,332.385	23,664.420

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2019 à **1,151.115 dinars** contre **1,374.225 dinars** au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Gestionnaire	1,087.162	1,297.877	1,288.751
Dépositaire	63.953	76.348	75.811
Total	1,151.115	1,374.225	1,364.562

PA2 : Les autres crébiteurs divers s'élèvent au 30.09.2019 à **13,242.238 dinars** contre **17,958.160 dinars** au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

Autres crébiteurs divers	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
État, impôts et taxes	185.788	225.383	199.433
Redevance CMF	53.731	64.151	63.697
Jetons de présence	4,487.153	4,487.283	5,999.579
Rémunération CAC	1,946.475	3,594.845	4,865.181
Diverses Publications	4,027.724	4,018.750	4,663.922*
Autres Créditeurs divers	1,772.883	1,350.733	1,688.373*
Sommes à régler / Achats des actions	768.484	4,217.015	4,819.673
Total	13,242.238	17,958.160	22,299.858

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2019** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 634,100.000 Dinars
- Nombre de titres : 6,341
- Nombre d'actionnaires : 15

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 795,900.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 7,959

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 866,500.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 8,665

Capital au 30.09.2019 : **648,476.122 dinars**

• Montant en nominal	: 563,500.000 dinars
• Sommes non Capitalisables (1)	: 79,057.461 dinars
• Sommes capitalisées (2)	: 5,918.661 dinars
• Nombres de titres	: 5,635
• Nombre d'actionnaires	: 14

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **79,057.461 dinars** au 30.09.2019 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 30.09.2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	120,692.198
1- Résultat non capitalisables de la période	-29,982.879
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-27,249.389
□ +/- values réalisées sur cession de titres	-2,048.559
□ Frais de négociation de titres	-684.931
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-11,651.858
□ Aux émissions	139,574.337
□ Aux rachats	-151,226.195
Total des sommes non capitalisables	79,057.461

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2019 à **5,918.661 dinars**, se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 30/09/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	16,471.836
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-9,811.635
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-741.540
□ Aux émissions	8,359.648
□ Aux rachats	-9,101.188
Total des sommes capitalisées	5,918.661

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2018	-10,135.653
Régularisation du résultat capitalisable	324.018
Sommes capitalisées – Exercice 2018	-9,811.635

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 30.09.2019 se détaille ainsi :

Rubriques	30.09.2019
Résultat capitalisable de la période	-1,158.452
Régularisation du résultat capitalisable de la période	663.216
Sommes capitalisables	-495.236

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30.09.2019	30.09.2018
• Revenus des placements	4.465	3.869
• Charges de gestion des placements	-2.122	-2.097
• Revenus net des placements	2.344	1.772
• Autres charges d'exploitation	-2.549	-2.302
• Résultat d'exploitation	-0.206	-0.530
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.118	0.079
Sommes capitalisables de la période	-0.088	-0.451
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.118	-0.079
• Variation des +/- values potentielles/titres	-4.836	0.938
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.364	8.617
• Frais de négociation de titres	-0.122	-0.315
Résultat net de la période	-5.526	8.710

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30.09.2019	30.09.2018
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1.602%	1.602%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	1.925%	1.759%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0.155%	-0.405%
Actif net moyen	746,086.482	802,085.085

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.